



Règlement intérieur

Espace Jeunes

Corneilla la Rivière

Année 2025-2026



FÉDÉRATION PYRÉNÉES-ORIENTALES
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Préambule.....	2
Identité du Gestionnaire.....	2
Présentation de la structure :	3
L'équipe d'animation.....	3
Obligations réglementaires.....	4
Droit à l'image.....	4
Données à caractère personnel.....	4
Plan Vigipirate.....	4
Missions et valeurs de l'espace ados.....	5
Missions de l'espace.....	5
Valeurs de l'espace ados.....	5
Accès à l'espace.....	6
Comportement et règles de vie.....	9
Respect des autres.....	9
Respect des lieux, du matériel et de l'environnement.....	9
Interdictions.....	9
Utilisation des espaces et équipements.....	10
Espaces communs et zones réservées.....	10
Prêt et utilisation du matériel.....	10
Règles d'hygiène et de sécurité.....	11
Participation à la vie de l'espace ados.....	12
Activités proposées.....	12
Sorties et séjours.....	12
Transports.....	12
Règles pour les sorties.....	12
Possibilité de proposer des idées.....	13
Règles pour les soirées.....	13
Sanctions et mesures disciplinaires.....	14
Rappel à l'ordre.....	14
Avertissement.....	14
Exclusion temporaire ou définitive.....	14
Droits et devoirs des jeunes.....	15
Droit à la parole et à l'écoute.....	15
Droit au respect et à la protection.....	15
Devoir de respect et de responsabilité.....	16
Nos engagements envers les jeunes.....	17
Écoute et accompagnement.....	17
Protection et bienveillance.....	17

Le règlement de fonctionnement a été élaboré par La Ligue de l'Enseignement et la directrice de la structure.

Il précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

Il définit les actions, les responsabilités, les éléments contractuels entre les familles, les jeunes et la structure.

Préambule

La Ligue de l'Enseignement 66 a en charge la gestion de l'espace jeunes à Corneilla la Rivière. C'est un lieu d'accueil, d'activités et de rencontres destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il vise à favoriser leur autonomie, leur engagement et leur socialisation à travers des activités variées (animations, sorties, projets collectifs, etc.).

Cet établissement fonctionne conformément :

- A la réglementation définie par le Code de la santé publique, et le Code de l'action sociale et des familles,
- A la procédure de déclaration des accueils de mineurs et de leurs locaux d'hébergement,
- Aux instructions en vigueur définies par la Caisse nationale des Allocations familiales, dans le cadre desquelles est conclu un conventionnement au titre de la prestation de service avec engagement à respecter la « Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires »,
- Aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

Identité du Gestionnaire

La ligue de l'enseignement gestionnaire des Accueils de Loisirs Corneilla la Rivière.

Représentée par **Monsieur BARTHES Michel**, président de l'Association Ligue de l'Enseignement.

1 rue Michel Doutres 66000 Perpignan

 04 68 08 11 11

Assurance Responsabilité civile :

La Ligue de l'Enseignement reconnaît avoir souscrit auprès de l'APAC, une police d'assurance (portant le N°00735594 28), couvrant tous les dommages



Présentation de la structure :

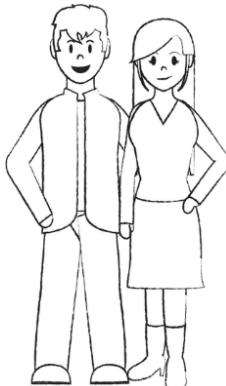
L'espace jeunes est habilité à accueillir les jeunes de manière régulière ou ponctuelle durant les temps périscolaire et extrascolaire. Il est soumis à une réglementation agréée par le Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES)

Les structures sont soumises à la mise en place de projets pédagogiques qui répondent aux objectifs du Projet Educatif De Territoire (PEDT). Les accueils tendent ainsi à assurer une continuité éducative avec le collège et à privilégier le respect du rythme de vie de chaque jeune en mettant en place selon le temps d'accueil des ateliers, des sorties, des séjours...

L'équipe d'animation

Conformément à la réglementation à laquelle sont soumis les accueils de loisirs par le Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport, l'équipe d'animation est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint et d'animateurs qualifiés.

Le nombre d'encadrants respecte la réglementation en vigueur.
Pour toute demande, informations, besoins... Les familles doivent se rapprocher de la directrice de l'espace jeunes.



Obligations réglementaires

Droit à l'image



Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer à la diffusion d'une image sur laquelle elle est reconnaissable, même si elle a été prise dans un lieu public. Cela concerne tous les supports : un site internet, mais aussi un blog, les réseaux sociaux...

Sur le dossier d'inscription de votre enfant, vous pouvez autoriser ou non les professionnels (personnel encadrant et service communication) de la Commune à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de votre enfant pour usage strictement interne (dans l'enceinte de la structure) ou pour usage externe (site internet, réseaux sociaux, magazine, guide, livre...)

Données à caractère personnel



Conformément à la Réglementation Générale sur la Protection des Données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à la gestion des fiches d'inscriptions par le service d'accueil périscolaire et extrascolaire géré par la Commune de Corneilla par les personnes dûment habilitées.

Elles seront conservées durant la période de fréquentation de l'enfant aux établissements qui utilisent les données collectées dans le cadre de ce traitement. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Reglement General sur la protection des données) ainsi que les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et l'effacement (art 17 du RGPD) s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez l'exercer sur simple demande en adressant un mail à espaceados@corneillalariviere.fr ou par courrier à Espace Força Réal, 1 rue du stade - 66550 Corneilla de la Rivière

Plan Vigipirate



Le plan Vigipirate est l'outil central d'organisation du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il permet à l'Etat d'agir en anticipation et en réaction afin d'assurer un niveau de sécurité maximal à l'ensemble de la population dans le respect des libertés publiques.

Lorsque le plan vigipirate est renforcé ou en « alerte attentat », les accueils collectifs de mineurs sont soumis à des mesures et consignes délivrées par le Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES).

Afin de les respecter, des activités et/ou des sorties sont susceptibles d'être annulées pour assurer la sécurité des enfants.

Missions et valeurs de l'espace ados

Missions de l'espace



L'espace ados est un lieu dédié aux jeunes, pensé pour favoriser l'épanouissement, la rencontre et la participation. Sa mission principale est d'offrir un cadre sécurisé et convivial où chacun peut :

- **Partager** : se retrouver entre amis, rencontrer de nouvelles personnes et développer l'esprit de solidarité.
- **S'exprimer** : donner son avis, participer aux projets et être force de proposition.
- **Découvrir** : prendre part à des activités culturelles, sportives, artistiques ou éducatives.
- **Grandir** : gagner en autonomie, en responsabilité et en confiance en soi.

Cet espace est avant tout un lieu de vie collective, basé sur le respect mutuel, l'ouverture et la tolérance. Il permet aux jeunes de trouver leur place dans un cadre bienveillant, tout en s'amusant et en construisant des projets ensemble.

Valeurs de l'espace ados



L'espace ados repose sur des valeurs essentielles pour garantir un lieu sûr, respectueux et agréable pour tous :

- **Respect** : chacun respecte les autres, le matériel, les lieux et les règles communes.
- **Bienveillance** : les jeunes et les animateurs s'entraident et écoutent les idées et les besoins de chacun.
- **Responsabilité** : chacun est responsable de ses actes et de sa participation à la vie collective.
- **Tolérance et ouverture** : l'espace accueille la diversité et encourage la compréhension entre tous.
- **Participation et engagement** : chacun peut contribuer aux activités, proposer des idées et s'impliquer dans la vie de l'espace.

Ces valeurs permettent de créer un environnement où chaque jeune peut se sentir en sécurité, écouté et libre de s'exprimer.

Accès à l'espace

Public concerné (tranche d'âge)



Tout jeune qui réside sur la commune et alentour a accès à l'espace jeunes.

L'espace ados est un lieu réservé aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Le jeune de 11 ans qui est en classe de CM2 ou le jeune déjà en sixième peut venir s'inscrire.

Il s'adresse à tous les adolescents qui souhaitent se retrouver, participer à des activités, échanger et s'impliquer dans des projets collectifs.

Modalités d'inscription/adhésion

Pour participer aux activités de l'espace ados, une inscription est **obligatoire**.
Elle permet de garantir la sécurité de chacun et de faciliter l'organisation des activités.



- **Dossier d'inscription** : il doit être rempli et signé par le jeune et ses parents ou représentants légaux.
- **Documents à fournir** : fiche de renseignements individuelle, autorisations parentales, assurance responsabilité civile et vaccins à jour.
- **Adhésion** : une participation financière annuelle de **10€** est demandée en septembre pour l'année scolaire jusqu'en août.
- **Mise à jour** : le dossier doit être actualisé chaque année scolaire.
- Les inscriptions se font via le portail famille (portail-corneilla.clartec.fr) ou directement à l'Espace Jeunes.

NB : En cas de changement de situation durant l'année, vous devez fournir les documents attestant du changement.

Horaires d'ouverture

- Période scolaire :
 - Soirs de 17h à 19h
 - Mercredi de 13h à 19h
- Vacances scolaires :
 - 10h30-18h30 Horaires selon les activités programmées, susceptible d'être modifiés suivant les sorties et/ou veillée.

Soins, maladie, incident, accident

Au moment de l'inscription, le jeune doit être à jour de ses vaccinations obligatoires.

Toute maladie contagieuse survenue dans la fratrie ou chez toute personne vivant au foyer du jeune devra être signalée. En cas de doute, une attestation peut être demandée.



Le(s) responsable(s) legal(aux) doivent informer l'équipe éducative de tout traitement médicamenteux à administrer au jeune et de fournir les médicaments, dans leur emballage d'origine, marqué au nom de l'enfant, avec la notice, ainsi que l'ordonnance du médecin.



En cas de blessure, ou de malaise, susceptible de compromettre la santé du jeune, la directrice ou l'animateur de la structure appelle les secours. Les frais médicaux, d'hospitalisation seront à la charge de la famille.

Le responsable légal sera immédiatement informé. Les coordonnées téléphoniques figurant sur le dossier d'inscription doivent être à jour.

Facturation et paiement des prestations



La participation à certaines activités de l'espace ados peut être soumise à une tarification.

- **Tarifs** : les montants sont fixés par la collectivité et la Ligue de l'enseignement 66. Ils peuvent varier selon l'activité, la durée ou les sorties proposées. (ex: Séjour)
- **Facturation** : une facture est établie pour paiement (adhésion, sorties, séjours)
- **Paiement** : il doit être effectué avant la prestation (sorties/séjours)
- **Annulation** : en cas d'absence non justifiée ou d'annulation tardive, l'activité peut rester due, sauf cas exceptionnel (maladie, motif familial important).
- **Coefficient familial**: Ce système permet d'assurer une égalité d'accès pour toutes les familles, en tenant compte des revenus de chacun.

Le paiement se fait directement sur l'espace ados auprès de la directrice.

Gestion des factures impayées



A défaut d'une régularisation dans le délai accordé, les réservations faites seront suspendues. Toute nouvelle demande d'inscription ou de réservation sera refusée et l'accès à l'espace ados sera refusé jusqu'au paiement.

Cas particuliers :

En cas d'événements ou consignes extérieures entraînant la fermeture des structures (crise sanitaire, grève du personnel communautaire, alertes intempéries...), la Ligue de l'Enseignement pourra décider de suspendre la facturation aux familles.

Comportement et règles de vie

Respect des autres



Dans l'espace ados, le respect des autres est une règle fondamentale. Cela signifie :

- **Respecter les animateurs** : écouter leurs consignes, dialoguer calmement et accepter leur rôle de guide et d'accompagnateur.
- **Respecter les autres jeunes** : ne pas se moquer, ne pas intimider, accepter les différences et favoriser l'entraide.
- **Respecter les visiteurs** : accueillir chacun avec politesse et courtoisie, et veiller à ce que tout le monde se sente bienvenu.

Le respect des personnes contribue à un environnement sûr et agréable, où chacun peut se sentir accepté, écouté et libre de participer aux activités.

Respect des lieux, du matériel et de l'environnement



L'espace ados est un lieu partagé, et chacun doit contribuer à le garder agréable et fonctionnel. Cela implique :

- **Respecter les lieux** : garder les espaces propres, ranger après usage et utiliser les installations correctement.
- **Prendre soin du matériel** : utiliser les jeux, le mobilier, le matériel informatique ou sportif avec précaution pour qu'ils restent disponibles pour tous.
- **Protéger l'environnement** : trier les déchets, économiser l'eau et l'énergie, et respecter la nature si des sorties ou activités en extérieur sont organisées.

En respectant les lieux et le matériel, chaque jeune participe à un espace sûr, propre et agréable pour tous, aujourd'hui et pour l'avenir.

Interdictions



Pour garantir un espace sûr et agréable pour tous, certaines choses ne sont pas autorisées dans l'espace ados :

- **Violence et agressions** : toute forme de violence physique, psychologique ou verbale est interdite.
- **Propos discriminatoires** : insultes, moqueries ou commentaires racistes, sexistes, homophobes ou discriminants ne sont pas tolérés.
- **Vols et dégradations** : prendre ou abîmer le matériel, les affaires des autres ou les locaux est strictement interdit.
- **Substances interdites** : alcool, tabac, drogues et tout produit illégal sont formellement interdits.
- **Objets dangereux** : armes ou objets pouvant blesser ne doivent pas être apportés.

Utilisation des espaces et équipements



Espaces communs et zones réservées

L'espace ados est organisé pour que chacun puisse profiter pleinement des lieux :

- **Espaces communs** : salles de jeux, cuisine, coin détente, etc. Ces zones sont accessibles à tous et doivent être utilisées dans le respect des autres.
- **Zones réservées** : La pièce “gaming” ou le bureau sont des zones où l'accès se fait selon les règles établies et avec l'autorisation des responsables.
- **Respect et partage** : dans tous les espaces, il est important de respecter les règles d'usage, de ranger le matériel après utilisation et de veiller à la sécurité de chacun.

Cette organisation permet à chacun de profiter des activités et des espaces tout en garantissant sécurité et convivialité.

Prêt et utilisation du matériel



Le matériel de l'espace ados est mis à disposition pour les activités et les jeux, dans le respect des règles et de chacun :

- **Utilisation sur place** : tout le matériel (jeux, ordinateurs, équipements sportifs...) doit être utilisé avec soin et rangé après usage.
- **Prêt pour l'extérieur** : certains matériels peuvent être empruntés pour aller jouer en autonomie au City Stade ou dans d'autres espaces autour de la structure.
- **Conditions d'emprunt** : le prêt se fait uniquement avec l'autorisation d'un animateur, qui vérifiera que le matériel est utilisé correctement et restitué en bon état.
- **Responsabilité** : chaque jeune est responsable du matériel emprunté. Toute perte ou dégradation peut entraîner un rappel ou une restriction du prêt.

Ces règles permettent de profiter du matériel de l'espace ados en toute sécurité, que ce soit à l'intérieur ou pour les activités extérieures comme le City Stade.

Règles d'hygiène et de sécurité

Pour que l'espace ados reste un lieu sain et sûr pour tous, chacun doit respecter des règles simples d'hygiène et de sécurité :

- **Hygiène personnelle** : se laver les mains régulièrement, surtout avant de manger ou après être allé aux toilettes.
- **Matériel et installations** : manipuler le matériel avec précaution et signaler tout problème ou dysfonctionnement aux animateurs.
- **Sanitaires et cuisine** :
 - Utiliser les toilettes et la cuisine proprement.
 - Ranger après utilisation et laisser les lieux propres pour les autres.
 - Ne pas laisser traîner de déchets ou de nourriture.
- **Sécurité générale** : respecter les consignes des animateurs, ne pas courir dans les zones interdites ou dangereuses, et utiliser les équipements sportifs ou de loisirs correctement.
- **Prévention des épidémies** : en période d'épidémie (grippe, gastro, etc.) ou en cas de symptômes, éternuer/tousser dans son coude, se laver régulièrement les mains, en cas de fièvre ou autres symptômes, rester à la maison pour protéger les autres.

Ces règles permettent à chacun de profiter des activités dans un cadre propre, sûr et agréable, et de limiter les risques pour la santé de tous.

Participation à la vie de l'espace ados



Activités proposées

Afin de préciser leur démarche pédagogique, les objectifs fixés et le fonctionnement de la structure, l'équipe rédige leur projet pédagogique.

La démarche pédagogique s'apparente à la stratégie mise en œuvre pour atteindre les objectifs du programme pédagogique. Elle désigne la manière de piloter une action. Elle trace le chemin qui mène vers la finalité du projet pédagogique. Le projet pédagogique de la structure est mis à jour tout au long de l'année.

L'équipe élabore les plannings en concertation avec les jeunes en fonction des objectifs généraux fixés. Elle diffuse les plannings d'activités pour les périodes des mercredis et des vacances scolaires sur le facebook de l'enfance jeunesse de la commune et également en les affichant à l'entrée de la structure.



Sorties et séjours

Toutes les sorties ou séjours organisés par l'accueil de loisirs sont indiquées dans les programmes d'activités diffusés aux familles.

Pour les sorties, les inscriptions pourront être bloquées à un certain nombre en fonction de la nature de la sortie.

Pour les séjours, l'inscription est obligatoire avec dossier complet. Une liste d'attente pourra être constituée. Les places sont limitées en fonction du nombre d'encadrant et conformément à la réglementation en vigueur.



Transports

Selon le programme d'activités, les jeunes sont susceptibles d'utiliser plusieurs types de transport : le train, le car (location par un prestataire), le réseau de bus de la commune, un véhicule de la collectivité (conduit par les encadrants ayant plus de 2 ans de permis de conduire), du vélo ou de la trottinette (personnel), etc...

Règles pour les sorties

Pour que les sorties se passent en toute sécurité et restent agréables pour tous :



- **Respecter les consignes des animateurs** : écouter les instructions et suivre les règles établies.
- **Être ponctuel** : arriver à l'heure au point de rendez-vous et revenir aux horaires prévus.
- **Respecter le groupe** : rester avec le groupe, ne pas s'éloigner sans autorisation et respecter les autres participants.
- **Prendre soin du matériel et des lieux visités** : ne rien abîmer, laisser les espaces propres.
- **Se comporter correctement** : pas de violence, de propos insultants ou de comportements dangereux envers le groupe ou les autres usagers et personnes croisées.
- **Informier en cas de problème** : prévenir un animateur immédiatement si un souci survient ou si tu te sens mal.

Ces règles permettent à tous de profiter des sorties en toute sécurité et dans la bonne humeur.

Possibilité de proposer des idées



L'espace ados est un lieu où chacun peut s'exprimer et participer à la vie du centre :

- **Proposer des activités** : les jeunes peuvent suggérer des ateliers, sorties ou événements qu'ils aimeraient voir se réaliser.
- **Partager ses idées** : discuter avec les animateurs ou lors des temps de réunion pour faire avancer les projets collectifs.
- **Participer à l'organisation** : selon les envies et les compétences, les jeunes peuvent aider à préparer et à mettre en place certaines activités.
- **Être écouté** : toutes les propositions sont prises en compte et étudiées par l'équipe, dans le respect des règles et du cadre de l'espace ados.

Cette démarche permet aux jeunes de s'impliquer, de développer leur autonomie et de contribuer à un espace qui leur ressemble.

Règles pour les soirées



- Les soirées sont réservées aux **jeunes inscrits** à l'espace ados.
- L'accès peut être refusé à toute personne ne respectant pas le règlement.
- L'heure de début et de fin de la soirée est fixée à **19h00 - 23h**.
- **Les jeunes ont l'interdiction de repartir seul de la soirée.**

=> Si la famille ne peut pas venir récupérer le jeune, un service de dépose est mis en place par les animateurs.

- Les choix musicaux se font dans le **respect** de tous les participants (pas de paroles violentes, sexistes, racistes...).
- Chacun participe au **rangement** et au **nettoyage** à la fin de la soirée.

Sanctions et mesures disciplinaires



Rappel à l'ordre

Dans l'espace ados, certaines règles sont essentielles pour garantir la sécurité et le respect de tous. Lorsqu'un comportement ne respecte pas ces règles :

- **Un animateur intervient** pour rappeler calmement la règle ou le comportement attendu.
- **Explication** : le jeune reçoit une explication sur ce qui ne va pas et pourquoi c'est important de respecter les règles.
- **Occasion de se corriger** : le rappel permet au jeune de changer son comportement sans sanction immédiate.

Le rappel à l'ordre est une étape pédagogique visant à aider chacun à comprendre et respecter les règles de l'espace, dans un climat de respect et de bienveillance.



Avertissement

Si un comportement ne respecte pas les règles malgré un rappel à l'ordre, un avertissement peut être donné :

- **Explication** : le jeune est informé de la règle enfreinte et des conséquences possibles s'il continue.
- **Trace écrite ou verbale** : l'avertissement est enregistré pour suivre la situation et prévenir les récidives.
- **Occasion de corriger son comportement** : il sert à rappeler l'importance des règles et à donner une chance de changer avant toute sanction plus sévère.

L'avertissement est une étape qui permet de responsabiliser le jeune tout en maintenant un cadre sûr et respectueux pour tous.



Exclusion temporaire ou définitive

Lorsque les règles de l'espace ados ne sont pas respectées malgré les rappels et avertissements, des mesures plus strictes peuvent être appliquées :

- **Exclusion temporaire** : le jeune ne peut pas participer aux activités pendant une période déterminée. Cette mesure permet de réfléchir à son comportement.
- **Exclusion définitive** : dans les cas graves ou en cas de récidive, le jeune peut se voir interdire définitivement l'accès à l'espace ados.
- **Communication** : les parents ou responsables sont informés de la décision et des raisons qui l'ont motivée.
- **Objectif** : protéger la sécurité et le bien-être de tous, tout en rappelant l'importance du respect des règles.

Ces mesures sont appliquées avec sérieux et équité, toujours dans le but de maintenir un environnement sûr et respectueux.

Droits et devoirs des jeunes

Droit à la parole et à l'écoute

Dans l'espace ados, chaque jeune a le droit de s'exprimer et d'être entendu :



- **Exprimer ses idées et opinions** : chacun peut partager ses avis, ses projets ou ses suggestions.
- **Être écouté avec respect** : les animateurs et les autres jeunes s'engagent à écouter sans juger ni interrompre.
- **Participer aux discussions** : réunions, temps d'échanges ou moments de groupe permettent à chacun de contribuer à la vie de l'espace.
- **Dialoguer pour résoudre les conflits** : les désaccords se règlent par la discussion et le respect mutuel, sans violence ni moqueries.

Ce droit à la parole et à l'écoute favorise la participation, le respect et la confiance au sein de l'espace ados.

Droit au respect et à la protection



Dans l'espace ados, chaque jeune a le droit d'évoluer dans un environnement sûr et bienveillant :

- **Être respecté** : chacun doit être traité avec dignité, sans moqueries, insultes, discriminations ou violences.
- **Être protégé** : les animateurs veillent à la sécurité physique et morale de tous les jeunes.
- **Sentiment de sécurité** : chacun doit pouvoir participer aux activités et aux échanges en toute confiance, sans peur d'être maltraité.
- **Recours en cas de problème** : tout jeune peut s'adresser aux animateurs s'il se sent menacé ou mal à l'aise, et recevoir écoute et soutien.

Ce droit garantit que chaque jeune puisse s'épanouir dans un cadre sûr et respectueux, favorisant l'autonomie et la confiance en soi.

Respect!

Devoir de respect et de responsabilité

Dans l'espace ados, chaque jeune a des responsabilités pour que le lieu reste sûr et agréable pour tous :

Respect!

- **Respecter les autres** : écouter, ne pas insulter, ne pas se moquer et adopter un comportement bienveillant envers les animateurs et les autres jeunes.
- **Respecter le matériel et les lieux** : utiliser le matériel avec soin, ranger après usage et garder les espaces propres.
- **Respecter les règles** : suivre les consignes des animateurs et les règles de sécurité pour soi et pour les autres.
- **Être responsable de ses actes** : prendre conscience des conséquences de ses comportements et réparer ou corriger si nécessaire.



Ce devoir permet à chacun de profiter des activités dans un environnement sûr, respectueux et convivial.

Nos engagements envers les jeunes

Écoute et accompagnement



L'espace ados s'engage à soutenir chaque jeune pour qu'il se sente reconnu et accompagné :

- **Écoute attentive** : les animateurs sont disponibles pour écouter les questions, idées ou préoccupations de chacun, sans jugement.
- **Soutien personnalisé** : chaque jeune peut bénéficier d'aide pour s'intégrer, participer aux activités ou résoudre un problème.
- **Encouragement et accompagnement** : les animateurs encouragent la participation, l'autonomie et la créativité des jeunes.
- **Dialogue ouvert** : les jeunes peuvent exprimer leurs besoins, leurs envies ou leurs difficultés et recevoir des réponses adaptées.



Cet engagement vise à créer un environnement bienveillant où chacun se sent soutenu, respecté et libre de s'épanouir.

Protection et bienveillance



L'espace ados garantit à chaque jeune un environnement sûr et accueillant :

- **Protection** : les animateurs veillent à la sécurité physique et morale de tous, pour que chacun se sente en confiance.
- **Bienveillance** : chacun doit être traité avec respect et considération, sans moqueries ni violences.
- **Soutien** : les jeunes peuvent demander de l'aide ou des conseils aux animateurs, qui sont là pour accompagner et écouter.
- **Ambiance positive** : le respect, l'entraide et la convivialité sont encouragés pour que chacun se sente bien dans l'espace.

Cet engagement favorise l'épanouissement des jeunes dans un cadre sûr, respectueux et stimulant.



Laïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaire pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi...

Règlement intérieur

Accueils de Loisirs Extrascolaire Primaire et Maternelle

Corneilla de la Rivière

Ligue de l'Enseignement

Fédération des Pyrénées Orientales
1 rue Michel Doutres
66 000 PERPIGNAN

Coordinatrice Ligue de l'enseignement :

Mme BARTISSOL Jeannette
Téléphone : 04.68.08.11.17
Fax : 04-68-67-58-02
Mail : jeannette.bartissol@laligue66.org

Directeur de l'accueil de loisirs : JULIA Céline

Tél : 07-56-21-50-89

Mail : espaceados@corneillalariviere.fr